



Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

Rapport intermédiaire aux porteurs de parts

30 juin
2023

Table des matières

Rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du fonds	3
États financiers intermédiaires non audités	10

Les présents états financiers intermédiaires pour la période close le 30 juin 2023 n'ont pas été passés en revue par les auditeurs de la Société.

Le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds présente une analyse et des explications qui visent à fournir des renseignements complémentaires et additionnels sur les états financiers du fonds de placement. Le présent rapport contient des faits saillants financiers, mais non les états financiers intermédiaires complets du fonds de placement. Un exemplaire des états financiers intermédiaires a été inclus séparément dans le Rapport aux porteurs de titres. Vous pouvez également obtenir sur demande et sans frais un exemplaire des états financiers intermédiaires en composant le 1-888-362-7172 ou en visitant notre site Web, à www.ninepoint.com, ou le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Ninepoint Partners LP, Royal Bank Plaza, South Tower, 200, rue Bay, Bureau 2700, C.P. 27, Toronto (Ontario) M5J 2J1. Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous de l'une des façons indiquées ci-dessus pour obtenir un exemplaire des politiques et procédures de vote par procuration ou du dossier de vote par procuration, ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Objectif et stratégies de placement

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership (la « Société ») est un fonds d'investissement à capital fixe. L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditatives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources.

La stratégie d'investissement de la Société est d'investir dans des actions accréditatives et d'autres titres éventuels d'émetteurs du secteur des ressources dont les activités principales visent i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières; ii) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources pétrolières et gazières ou iii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada. Pour réaliser cette stratégie, le gestionnaire accorde une préférence marquée aux sociétés à l'étape de la production, ce qui, selon Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire »), devrait atténuer le risque de perte associé à un investissement dans des sociétés qui se trouvent à un stade antérieur.

Sprott Asset Management LP est le sous-conseiller de la Société.

Risques

Les risques d'investir dans la Société sont décrits dans le prospectus daté du 30 janvier 2023. Depuis sa création, la Société n'a été touchée par aucun changement important ayant eu une incidence sur le risque global. Au cours de la période considérée, aucune modification importante n'a été apportée à l'objectif et aux stratégies de placement qui aurait pu avoir une incidence sur le niveau de risque global de la Société.

Résultats d'exploitation

La Société a été lancée au début de 2023 et les parts de catégorie A ont dégagé un rendement de -9,2 % depuis la date de la création au 30 juin 2023, pour atteindre une valeur liquidative par part de 22,71 \$ à la fin de la période au titre de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Les titres de la plupart des sociétés liées aux produits de base ayant une incidence sur les portefeuilles de placements dans le secteur des ressources ont fait l'objet d'une liquidation au premier semestre de 2023. Le rendement de l'ensemble des titres de sociétés productrices de cuivre, de nickel, de zinc et de pétrole brut a reculé pour s'établir respectivement à -1 %, -33 %, -19 % et -11 %. Le rendement de l'indice Bloomberg Commodity, qui comprend les titres de sociétés liées à un vaste éventail de produits de base, a reculé de 10 % au cours du premier semestre de l'année pour atteindre un niveau qui n'avait pas été atteint depuis janvier 2022. Les lingots d'or ont fait exception, leur rendement ayant augmenté de 5 % au premier semestre lorsque la Réserve fédérale a adopté un ton modérément moins belliqueux. La hausse du taux des fonds fédéraux, la possibilité que l'économie mondiale entre en récession, le marasme dans le secteur industriel européen et la reprise hésitante de l'économie chinoise après la pandémie de COVID-19 ont été les principaux thèmes à se répercuter sur les actions de sociétés du secteur des ressources.

Le rendement de la Société a été défavorisé par les honoraires des placeurs pour compte, les frais d'émission et les primes payées pour l'acquisition des actions accréditatives. Parmi les titres individuels ayant le plus contribué au rendement de la Société, on retrouve Vortex Energy et VR Resources. Parmi les titres individuels ayant le plus nui au rendement de la Société, mentionnons Wallbridge Mining et Latitude Uranium.

La valeur liquidative de la Société se chiffrait à 34,0 millions de dollars au 30 juin 2023.

Facilité d'emprunt

La Société a conclu une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») avec une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais du placement et les frais courants de la Société, y compris les frais de gestion. La Société pourra emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel. L'obligation qui incombe à la Société aux termes de la facilité d'emprunt est garantie par une mise en gage de l'actif détenu par la Société. Avant la première des dates suivantes : a) la dissolution de la Société, b) la date où une opération de liquidité de rechange (au sens indiqué dans le prospectus de la Société) est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Si un manquement survient à l'égard des clauses restrictives qui s'appliquent, le remboursement immédiat des intérêts courus et du principal restant dû est exigé. Au 30 juin 2023, la Société respectait toutes les clauses restrictives.

Au 30 juin 2023, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 2 213 066 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 ont été de respectivement 894 526 \$ et 2 213 066 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 se sont élevées à 43 850 \$.

Événements récents

Aucun changement important n'a été apporté à la stratégie de placement et aux caractéristiques de la Société au cours de la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023. Le gestionnaire surveille activement la position du portefeuille de la Société pour tenir compte de l'évolution des conditions actuelles du marché et du contexte économique.

Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

La Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2,00 % de la valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu. Pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023, la Société a engagé des frais de gestion de 202 589 \$ (y compris les taxes). La totalité des frais de gestion engagés par la Société est attribuable aux services de conseil en placement.

CHARGES D'EXPLOITATION

La Société s'acquitte de ses propres charges d'exploitation qui comprennent notamment, les honoraires d'audit, les frais juridiques, les droits de garde, les frais du fiduciaire, les droits de dépôt et les charges administratives, ainsi que le coût de la communication de l'information aux porteurs de parts. La Société pourra utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces frais. Le gestionnaire engage certaines de ces charges pour le compte du Fonds et est ensuite remboursé par la Société. Le gestionnaire peut, à son entière discrétion, prendre en charge une partie des charges d'exploitation de la Société ou y renoncer. Les montants ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire sont présentés dans les états du résultat global. Il est possible de mettre fin à la renonciation ou à la prise en charge en tout temps, sans préavis. Pour la période close le 30 juin 2023, aucun montant n'a été pris en charge par le gestionnaire.

AUTRES OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société s'est appuyée sur l'approbation, les recommandations favorables ou les directives permanentes du comité d'examen indépendant de la Société pour effectuer des opérations entre parties liées.

Faits saillants financiers

Les tableaux qui suivent font état des principales données financières concernant la Société et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers de la Société pour la période allant du 30 janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023.

Actif net par part de la Société¹

	30 juin 2023⁴
	\$
Catégorie A	
Actif net à l'ouverture de la période²	22,93
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	-
Total des charges	(0,49)
Profits réalisés (pertes réalisées)	-
Profits latents (pertes latentes)	2,89
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	2,40
Distributions :	
Total des distributions annuelles	-
Actif net à la clôture de la période	25,20

	30 juin 2023⁴
	\$
Catégorie F	
Actif net à l'ouverture de la période²	23,80
Augmentation (diminution) attribuable aux activités d'exploitation :	
Total des produits	-
Total des charges	0,81
Profits réalisés (pertes réalisées)	-
Profits latents (pertes latentes)	1,77
Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation³	2,58
Distributions :	
Total des distributions annuelles	-
Actif net à la clôture de la période	26,17

1 Ces renseignements proviennent des états financiers intermédiaires de la Société. Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements.

2 Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission du placement ont été comptabilisés comme une réduction des capitaux propres. L'actif net par part correspondait au prix d'offre initial de 25 \$ par part moins les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission de 2,07 \$ par part pour les parts de catégorie A et de 1,20 \$ par part pour les parts de catégorie F.

3 L'augmentation (la diminution) liée à l'exploitation est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Ce tableau ne constitue pas un rapprochement entre l'actif net par part à l'ouverture de la période et l'actif net par part à la clôture de la période.

4 L'information est fournie pour la période allant du 30 janvier 2023 (date de lancement) au 30 juin 2023 pour la catégorie A et la catégorie F.

Ratios et données supplémentaires

	30 juin 2023
Catégorie A	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	27 119 \$
Nombre de parts en circulation ¹	1 076 193
Ratio des frais de gestion ²	2,59 %
Ratio des frais d'opération ³	–
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–
Valeur liquidative par part ^{1,5}	25,20 \$

	30 juin 2023
Catégorie F	
Total de la valeur liquidative (en milliers) ¹	6 863 \$
Nombre de parts en circulation ¹	262 244
Ratio des frais de gestion ²	2,57 %
Ratio des frais d'opération ³	–
Taux de rotation du portefeuille ⁴	–
Valeur liquidative par part ^{1,5}	26,17 \$

1 Données fournies au 30 juin 2023.

2 Le ratio des frais de gestion est établi d'après le total des charges (excluant les commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille) pour la période visée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

3 Le ratio des frais d'opération représente le total des commissions et des autres coûts de transaction du portefeuille et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne au cours de la période.

4 Le taux de rotation du portefeuille de la Société indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs de la Société négocie les placements du portefeuille. Un taux de rotation du portefeuille de 100 % signifie que la Société achète et vend la totalité des titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'un exercice est élevé, plus les frais d'opération payables par la Société sont élevés au cours de l'exercice, et plus il est possible qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement de la Société.

5 La valeur liquidative établie aux fins des opérations par part de la catégorie A est de 22,71 \$ et 23,76 \$ pour la catégorie F.

Rendement passé

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, la Société n'est pas tenue de présenter le « RENDEMENT PASSÉ », qui s'entend du « rendement annuel » et du « rendement composé annuel », puisqu'elle est un émetteur assujetti depuis moins de un an.

Aperçu du portefeuille de placements

Au 30 juin 2023

Répartition du portefeuille

	% de la valeur liquidative
Positions acheteur	
Matières premières	77,3
Total des positions	77,3
Trésorerie	29,4
Autres passifs nets	(6,7)
Total de la valeur liquidative	100,00

Totalité des positions acheteur

Émetteur	% de la valeur liquidative
Trésorerie	29,4
Tudor Gold Corporation	14,8
Vortex Energy Corporation	12,3
Wallbridge Company Limited	7,4
VR Resources Limited	7,4
Eureka Lithium Corporation	6,0
Labrador Uranium Inc.	5,2
Omineca Mining & Metals Limited	3,4
Red Pine Exploration Inc.	2,6
Goldshore Resources Inc.	2,5
Baselode Energy Corporation	2,5
Galway Metals Inc.	2,3
Klondike Gold Corporation	1,6
P2 Gold Inc.	1,5
iMetal Resources Inc.	1,4
Vizsla Copper Corporation	1,4
Kirkland Lake Discoveries Corporation	1,2
Traction Uranium Corporation	1,2
Ressources Cartier inc.	0,9
Sterling Metals Corporation	0,7
Kutcho Copper Corporation	0,5
Gold Terra Resource Corporation	0,5
Totalité des positions en pourcentage de la valeur liquidative	106,7

La Société ne détenait aucune position vendeur au 30 juin 2023.

L'aperçu du portefeuille peut changer en raison des opérations effectuées par la Société. Des mises à jour trimestrielles du portefeuille de placements de la Société sont disponibles sur Internet à www.ninepoint.com.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

État de la situation financière

Au 30 juin 2023 (non audité)

2023

5

Actifs

Actifs courants

Placements (notes 3, 5 et 10)

26 270 213

Trésorerie (note 10)

10 003 367

Total des actifs

36 273 580

Passifs

Passifs courants

Frais de gestion à payer (note 11)

51 049

Charges à payer

26 764

Emprunt

2 213 066

Total des passifs

2 290 879

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société

33 982 701

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie

Série A

27 119 387

Série F

6 863 314

Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par catégorie par part (note 3)

Série A

25,20

Série F

26,17

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership
par le conseil d'administration de Ninepoint 2019 Corporation à titre de commandité



John Wilson
ADMINISTRATEUR



James Fox
ADMINISTRATEUR

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

État du résultat global

Pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 (non audité)

2023

\$

Produits	
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	3 000 439
Total des produits (pertes)	3 000 439
Charges (notes 11 et 12)	
Frais de gestion	202 589
Charges d'intérêts et frais bancaires	43 850
Frais d'administration	11 390
Honoraires d'audit	8 125
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts	4 864
Honoraires juridiques	2 186
Droits de garde	1 753
Droits de dépôt	1 519
Honoraires des membres du comité d'examen indépendant (note 14)	933
Total des charges	277 209
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	2 723 230
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par série	
Série A	2 189 643
Série F	533 587
Nombre moyen pondéré de parts de la Société	
Série A	914 001
Série F	207 188
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation par série par part (note 3)	
Série A	2,40
Série F	2,58

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 (non audité)

2023

	5
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à l'ouverture de la période	
Série A	-
Série F	-
	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation	
Série A	2 189 643
Série F	533 587
	2 723 230
Opérations sur parts de la Société (note 8)	
Produit de l'émission de parts de la Société	
Série A	26 904 825
Série F	6 556 100
Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission	
Série A	(1 975 081)
Série F	(226 373)
	31 259 471
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	
Série A	27 119 387
Série F	6 863 314
	33 982 701
Actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société à la clôture de la période	
Série A	27 119 387
Série F	6 863 314
	33 982 701

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

État des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables *suite*

Pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 (non audité)

2023

Parts à l'ouverture de la période

Série A	-
Série F	-
	-

Opérations sur parts de la Société (note 8)

Émission de parts rachetables

Série A	1 076 193
Série F	262 244
	1 338 437

Parts à la clôture de la période

Série A	1 076 193
Série F	262 244
	1 338 437

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

Tableau des flux de trésorerie

Pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 (non audité)

2023

\$

Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société liée à l'exploitation

2 723 230

Ajustements :

Variation de la (plus-value) moins-value latente des placements

(3 000 439)

Achats de placements

(23 269 774)

Augmentation (diminution) nette des autres actifs et passifs

2 290 879

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation

(21 256 104)

Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Produit de l'émission de parts de la Société

33 460 925

Honoraires des placeurs pour compte et frais d'émission

(2 201 454)

Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement

31 259 471

Augmentation (diminution) nette de la trésorerie

10 003 367

Trésorerie (dette bancaire) à l'ouverture de la période

-

Trésorerie (dette bancaire) à la clôture de la période

10 003 367

Information supplémentaire*

Intérêts payés

43 850

*L'information fournie se rapporte aux activités d'exploitation du Fonds.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

Inventaire du portefeuille

Au 30 juin 2023 (non audité)		Date de restriction/expiration	Coût moyen	Juste valeur
			\$	\$
ACTIONS	TITRES DE PARTICIPATION [61,95 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [61,95 %]			
1 916 700	Baselode Energy Corporation	12 sept. 2023*	920 016	728 857
3 200 000	Ressources Cartier inc.	2 sept. 2023*	496 000	291 029
1 650 000	Eureka Lithium Corporation	2 oct. 2023*	990 000	1 515 668
2 100 000	Galway Metals Inc.	28 août 2023*	1 260 000	766 612
2 175 000	Gold Terra Resource Corporation		250 125	184 875
4 000 000	Goldshore Resources Inc.	14 août 2023*	780 000	698 400
2 000 000	iMetal Resources Inc.	8 août 2023*	500 000	321 420
1 818 200	Kirkland Lake Discoveries Corporation	25 sept. 2023*	500 005	282 603
6 500 000	Klondike Gold Corporation	4 sept. 2023*	747 500	497 120
1 000 000	Kutcho Copper Corporation	29 août 2023*	300 000	177 600
5 952 380	Labrador Uranium Inc.	7 août 2023*	2 500 000	1 566 428
9 090 900	Omineca Mining & Metals Limited		999 999	772 727
1 562 500	P2 Gold Inc.	5 sept. 2023*	500 000	373 177
5 156 000	Red Pine Exploration Inc.	8 sept. 2023*	1 211 660	835 616
2 941 200	Sterling Metals Corporation	17 août 2023*	500 004	199 296
1 111 000	Traction Uranium Corporation	11 sept. 2023*	499 950	359 357
3 800 000	Tudor Gold Corporation	14 août 2023*	4 864 000	4 386 339
2 083 400	Vizsla Copper Corporation	2 oct. 2023*	500 016	468 682
1 250 000	Vortex Energy Corporation	23 oct. 2023*	750 000	2 262 167
3 750 000	VR Resources Limited	18 août 2023*	600 000	1 215 213
2 051 282	VR Resources Limited	9 oct. 2023*	400 000	640 909
17 300 000	Wallbridge Company Limited		3 200 500	2 508 500
Total des titres de participation			23 269 775	21 052 595
ACTIONS	BONS DE SOUSCRIPTION [15,35 %]			
	MATIÈRES PREMIÈRES [15,35 %]			
958 350	Baselode Energy Corporation	12 sept. 2023*, 10 mai 2025	-	124 097
825 000	Eureka Lithium Corporation	2 oct. 2023*, 31 mai 2025	-	517 668
2 000 000	Goldshore Resources Inc.	14 août 2023*, 13 avr. 2025	-	154 665
2 000 000	iMetal Resources Inc.	8 août 2023*, 5 avr. 2025	-	152 896
1 818 200	Kirkland Lake Discoveries Corporation	25 sept. 2023*, 25 mai 2025	-	133 076
6 500 000	Klondike Gold Corporation	4 sept. 2023*, 1 ^{er} mai 2025	-	43 546
500 000	Kutcho Copper Corporation	29 août 2023*, 1 ^{er} mai 2025	-	8 883
2 976 190	Labrador Uranium Inc.	7 août 2023*, 5 avr. 2026	-	199 869
9 090 900	Omineca Mining & Metals Limited	23 mars 2026	-	380 551
1 562 500	P2 Gold Inc.	5 sept. 2023*, 4 mai 2025	-	131 359
2 578 000	Red Pine Exploration Inc.	8 sept. 2023*, 8 mai 2024	-	60 912
2 941 200	Sterling Metals Corporation	17 août 2023*, 17 août 2025	-	55 393
555 500	Traction Uranium Corporation	11 sept. 2023*, 9 mai 2025	-	46 501
1 900 000	Tudor Gold Corporation	14 août 2023*, 13 avr. 2025	-	641 766
1 250 000	Vortex Energy Corporation	19 juin 2025	-	1 921 771
1 875 000	VR Resources Limited	19 oct. 2025	-	384 810
1 025 641	VR Resources Limited	18 août 2023*, 7 juin 2026	-	259 855
Total des bons de souscription			-	5 217 618
Total des placements [77,30 %]			23 269 775	26 270 213
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs [22,70 %]				7 712 488
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables [100,00 %]				33 982 701

* Titres dont la revente est limitée jusqu'à la date indiquée ou qui sont assujettis à la règle 144 du *Securities Act of 1933* pour les valeurs mobilières portant la mention R1933.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 30 juin 2023 (non audité)

Gestion des risques financiers *(note 6)*

Objectif de placement

L'objectif de placement de la Société consiste à permettre aux commanditaires de réaliser une plus-value du capital et de bénéficier d'importants avantages fiscaux en investissant dans un portefeuille diversifié composé d'actions accréditives et d'autres titres, s'il y a lieu, d'émetteurs du secteur des ressources exerçant des activités à travers le Canada dont les principales activités visent : i) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources minières; ii) certaines activités de production d'énergie susceptibles de générer des frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada ou, dans une moindre mesure; iii) l'exploration, la mise en valeur ou la production de ressources pétrolières et gazières.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par la Société au 30 juin 2023. Les risques importants pertinents pour la Société sont présentés ci-après. Les informations générales sur les risques et la gestion des risques sont décrites à la note 6, *Gestion des risques financiers*, des notes générales.

Risque de marché

a) Autre risque de prix

L'exposition la plus importante de la Société au risque de marché découle de son placement dans des titres de participation et des bons de souscription. Au 30 juin 2023, si les cours de ces titres inscrits à leur bourse respective avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux associés aurait augmenté ou diminué du montant indiqué dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2023

Incidence	En % de l'actif net attribuable aux associés
\$ 2 627 021	% 7,73

b) Risque de change

Au 30 juin 2023, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2023, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de taux d'intérêt liée à ses placements. En supposant que le niveau d'endettement demeure le même au 30 juin 2023, une variation de 0,5 % des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution d'environ 11 065 \$ de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société sur une base annuelle.

Risque de crédit

Au 30 juin 2023, la Société n'avait pas d'exposition importante au risque de crédit.

Risque de concentration

Le tableau qui suit présente le risque de concentration de la Société en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société aux 30 juin 2023.

	30 juin 2023
Titres de participation :	%
Matières premières	61,95
Bons de souscription	15,35
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs	22,70
Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société	100,00

Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership

Notes afférentes aux états financiers propres à la Société 30 juin 2023 (non audité)

Évaluations à la juste valeur (note 5)

Au 30 juin 2023, les actifs et passifs financiers de la Société, qui sont évalués à la juste valeur, ont été classés selon la hiérarchie des justes valeurs présentée dans le tableau ci-dessous.

30 juin 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Titres de participation	3 466 102	17 586 493	–	21 052 595
Bons de souscription	–	5 217 618	–	5 217 618
Total	3 466 102	22 804 111	–	26 270 213

Au cours de la période allant du 30 janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux.

Facilité d'emprunt (note 9)

Au 30 juin 2023, l'emprunt en cours était constitué d'un emprunt à taux préférentiel d'un montant en principal (y compris les intérêts à payer) de 2 213 066 \$. Les montants minimum et maximum empruntés au cours de la période allant du 30 janvier 2023 jusqu'au 30 juin 2023 ont été de respectivement 894 526 \$ et 2 213 066 \$. Les charges d'intérêts, y compris les commissions d'attente et les frais bancaires, pour la période allant du 30 janvier 2023 au 30 juin 2023 se sont élevées à 43 850 \$.

Se reporter aux notes ci-jointes, qui font partie intégrante des présents états financiers.

1. Formation des Sociétés

Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership (les « Sociétés », et chacune étant une « Société ») ont été constituées en sociétés en commandite sous le régime des lois de la province d'Ontario. Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership a été constituée le 21 janvier 2022, Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership, le 14 septembre 2022, et Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership, le 30 janvier 2023. Le gestionnaire a retenu les services de Sprott Asset Management LP à titre de sous-conseiller auprès de chaque Société. Le siège social des Sociétés est situé au 200, rue Bay, Toronto (Ontario).

Le 17 février 2021, Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership a réalisé la première clôture de son premier appel public à l'épargne visant 1 941 014 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 48 525 350 \$. Le 22 mars 2022, la Société a réalisé pour une deuxième fois la clôture de son premier appel public à l'épargne visant 530 000 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 13 250 000 \$. Le 7 avril 2022, la Société a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 165 339 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 4 133 475 \$. Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership est une société multiséries qui a été autorisée à émettre quatre catégories de parts : la catégorie nationale A, la catégorie nationale F, la catégorie Québec A et la catégorie Québec F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles. Les parts de catégories nationales et les parts de catégories Québec sont des fonds d'investissement à capital fixe distincts aux fins des lois sur les valeurs mobilières.

Le 21 septembre 2022, Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 507 377 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 12 684 425 \$. Le 20 octobre 2022, la Société a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 433 468 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 10 836 700 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Le 15 février 2023, Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership a réalisé son premier appel public à l'épargne visant 677 674 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 16 941 850 \$. Le 23 mars 2023, la Société a réalisé pour une deuxième fois la clôture de son premier appel public à l'épargne visant 455 111 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 11 377 775 \$. Le 20 avril 2023, la Société a réalisé la clôture définitive de son premier appel public à l'épargne visant 205 652 parts à 25 \$ par part pour un produit brut de 5 141 300 \$. Il s'agit d'une société multiséries qui a été autorisée à émettre deux catégories de parts : la catégorie A et la catégorie F. Les éléments qui différencient les catégories de parts sont les critères d'admissibilité et la structure de frais associée à chacune d'elles.

Les Sociétés ont retenu les services de Ninepoint Partners LP (le « gestionnaire ») pour qu'il leur fournisse des services de placement, de gestion et d'administration ainsi que d'autres services. Le commandité des Sociétés est Ninepoint 2019 Corporation (le « commandité »).

Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership ont l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif avant le 28 février 2024, et Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership a l'intention de mettre en œuvre une opération de roulement en organisme de placement collectif au cours de la période allant du 15 janvier 2025 au 28 février 2025, à moins que les commanditaires approuvent une liquidité de rechange, au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés, lors d'une assemblée générale extraordinaire tenue à cette fin. Si l'opération de roulement en organisme de placement collectif est réalisée, alors, aux termes de la convention de cession, les actifs des Sociétés seront cédés à la société de placement à capital variable en échange d'actions de l'organisme de placement collectif avec report d'impôt si les choix appropriés sont effectués. Dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif, les Sociétés seront dissoutes et les commanditaires recevront leur quote-part des actions rachetables de l'organisme de placement collectif.

Les états de la situation financière de chacune des Sociétés sont en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022, à moins d'indication contraire. Les états du résultat global, les états des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société et les tableaux des flux de trésorerie de chaque Société visent les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, sauf pour les Fonds ou les séries d'un Fonds créés au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information relative à ce Fonds ou à ces séries est présentée pour la période allant de la date de création du Fonds ou de la série du Fonds jusqu'au 30 juin de la période indiquée. L'inventaire du portefeuille de chaque Société est au 30 juin 2023.

Le gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 29 août 2023.

2. Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et incluent des estimations et des hypothèses faites par le gestionnaire qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de même que sur les montants présentés de l'évolution de l'actif net au cours de la période considérée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2023 (non audité)

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux IFRS applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, notamment IAS 34, *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »). Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation au moyen de la méthode de la comptabilité au coût historique. Cependant, chaque Société est une entité d'investissement et la plupart des actifs financiers et des passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle des Sociétés.

3. Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables suivies par les Sociétés sont résumées ci-après :

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS

Les Sociétés classent et évaluent les instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette norme exige que les actifs financiers soient classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAÉRG »), selon le modèle économique utilisé par la Société pour gérer les actifs financiers et selon les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs.

Les placements, les placements vendus à découvert et les actifs et passifs dérivés des Sociétés sont classés comme étant à la JVRN et évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global.

Les méthodes comptables utilisées par les Sociétés pour l'évaluation de la juste valeur de leurs placements et de leurs dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les associés. La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les coûts de transaction, comme les commissions de courtage liées à l'achat et à la vente de ces titres, sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global. Après la comptabilisation initiale, ces placements sont comptabilisés à la juste valeur, laquelle est déterminée comme suit à la clôture de la période de présentation de l'information financière :

1. Les titres cotés à une bourse reconnue sont évalués selon le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle le titre se négocie principalement, le cours se situant à l'intérieur d'un écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.
2. Les actions ordinaires de sociétés non cotées en bourse et les bons de souscription qui ne sont pas négociés à une bourse sont évalués selon les techniques d'évaluation désignées par le gestionnaire. Les titres faisant l'objet de restrictions sont évalués d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente la juste valeur.
3. Les obligations, les débetures et les autres titres de créance sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus. Les obligations non cotées sont évaluées en utilisant des techniques d'évaluation établies par le gestionnaire.

L'écart entre la juste valeur et le coût des placements représente la plus-value ou la moins-value latente des placements. Le coût des placements pour chaque titre est calculé en fonction du coût moyen.

Tous les autres actifs et passifs financiers sont classés comme étant au coût amorti. Ils sont comptabilisés à la juste valeur au moment de l'inscription initiale, puis évalués par la suite au coût amorti. L'IFRS 9 exige qu'une entité comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti ou à la JVAÉRG. Les Sociétés tiennent compte tant des données historiques que des informations prospectives pour déterminer les pertes de crédit attendues. L'obligation des Sociétés à l'égard de l'actif net attribuable aux associés est présentée au prix de rachat.

OPÉRATIONS DE PLACEMENT ET COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les opérations de placement sont comptabilisées le jour ouvrable où l'ordre de vente ou d'achat est exécuté. Les profits et pertes réalisés découlant de la vente de placements et la plus-value (moins-value) latente sur les placements sont calculés d'après le coût moyen des placements correspondants.

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts calculés selon le taux d'intérêt nominal comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le revenu de dividende est comptabilisé à la date ex-dividende.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2023 (non audité)

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend les fonds déposés auprès d'institutions financières.

CALCUL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS PAR PART

L'actif net attribuable aux porteurs de parts de chaque Société est calculé chaque date d'évaluation en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société par le nombre total de parts de la Société en circulation à cette date.

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX ASSOCIÉS LIÉE À L'EXPLOITATION PAR PART

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux associés liée à l'exploitation par part » dans l'état du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux associés provenant de l'exploitation, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période, qui est présenté dans l'état du résultat global.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont passés en charges et inclus au poste « Coûts de transaction » dans l'état du résultat global. Les coûts de transaction sont des coûts différentiels directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, qui comprennent les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, à des conseillers et à des courtiers, les droits prélevés par les organismes de réglementation et les bourses, ainsi que les taxes et droits de transfert.

HONORAIRES DES PLACEURS POUR COMPTE ET FRAIS D'ÉMISSION

Les honoraires des placeurs pour compte et les frais d'émission liés au placement des parts sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les Sociétés ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat. Par conséquent, aucune charge d'impôt sur le résultat n'a été inscrite par les Sociétés. Chaque commanditaire devra habituellement inclure dans le calcul de son bénéfice ou de sa perte à des fins fiscales pour une année d'imposition la quote-part lui ayant été attribuée par la Société du bénéfice ou des pertes à des fins fiscales (y compris les gains en capital imposables et les pertes en capital déductibles) de chaque exercice des Sociétés.

NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les Sociétés ont déterminé qu'il n'y a pas de normes IFRS publiées, mais non encore en vigueur, pouvant avoir une incidence significative sur leurs états financiers.

4. Estimations et jugements comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Sociétés aux fins de la préparation des états financiers.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR DES TITRES NON COTÉS SUR UN MARCHÉ ACTIF

Les Sociétés détiennent des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. En l'absence de données de marché, les Sociétés peuvent évaluer leurs placements au moyen de modèles d'évaluation, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire, indépendant de la partie qui les a créés. Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées des instruments financiers. Les Sociétés considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 5, *Évaluations de la juste valeur*, pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers des Sociétés.

CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PLACEMENTS ET APPLICATION DE L'OPTION DE LA JUSTE VALEUR

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par les Sociétés, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants au moment de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Sociétés et a conclu que la JVRN, selon l'IFRS 9, permet le classement le plus approprié des instruments financiers des Sociétés.

5. Évaluations de la juste valeur

Les Sociétés utilisent une hiérarchie à trois niveaux comme cadre pour la présentation des données utilisées pour évaluer la juste valeur des placements de chaque Société. Les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 les cours non ajustés auxquels les Sociétés peuvent avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs non affectés et identiques;
- Niveau 2 les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou les données qui sont observables (soit directement ou indirectement) pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 les prix, données ou techniques de modélisation complexes qui sont à la fois importants pour l'évaluation de la juste valeur et non observables (appuyés par peu ou aucune activité sur les marchés).

Le classement des placements et des dérivés des Sociétés dans la hiérarchie est présenté dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Toutes les évaluations de la juste valeur susmentionnées sont récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, des achats de placements à payer, des rachats à payer, des distributions à payer et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Un titre ou un dérivé évalué à la juste valeur est classé au niveau 1 lorsqu'il est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs par catégories d'actifs est présenté ci-après :

Les titres de niveau 1 comprennent :

- Les titres de participation évalués au moyen des cours du marché (non ajustés).

Les titres de niveau 2 comprennent :

- Les titres de participation qui ne sont pas fréquemment négociés sur des marchés actifs. Dans ces cas, la juste valeur est déterminée d'après des données de marché observables (p. ex., des opérations sur des titres similaires du même émetteur).

Les titres de niveau 3 comprennent :

- Les placements évalués à l'aide de techniques d'évaluation qui sont fondées sur des données de marché non observables. Ces techniques sont déterminées en fonction de procédures établies par le gestionnaire. Les renseignements quantitatifs concernant les données non observables et la sensibilité associée des mesures de la juste valeur sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Des informations additionnelles relatives aux transferts entre les niveaux et un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des titres de niveau 3 figurent également dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société.

Pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022, la majorité des titres du niveau 2 consistaient en des actions ordinaires acquises par voie de placement privé et assujetties à une période de détention suivant la date de réalisation de l'achat ainsi qu'en des bons de souscription reçus en contrepartie de l'achat de placements privés. À l'expiration de la période de détention des actions ordinaires, les actions deviennent librement négociables et, par conséquent, doivent être transférées du niveau 2 au niveau 1. Les bons de souscription sont classés au niveau 2 jusqu'à ce qu'ils arrivent à expiration, et le titre est alors retiré du solde du niveau 2, ou jusqu'à l'exercice des bons de souscription, moment où ils sont convertis en actions ordinaires de niveau 1. Aucun autre transfert important n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des périodes.

6. Gestion des risques financiers

Les Sociétés sont exposées aux risques associés à leur stratégie de placement, à leurs instruments financiers et aux marchés sur lesquels elles investissent. L'ampleur des risques auxquels une Société est exposée dépend en grande partie de ses politiques et des lignes directrices en matière de placement telles qu'elles sont définies dans les prospectus respectifs des Sociétés. La gestion de ces risques dépend de la compétence et de la diligence du gestionnaire de portefeuille qui assure la gestion des Sociétés. L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par les Sociétés au 30 juin 2023 et regroupe les titres par catégories d'actifs et par secteurs. Les risques importants pertinents pour les Sociétés sont présentés ci-après. Se reporter aux notes afférentes aux états financiers propres à la Société, qui contiennent les informations précises à fournir concernant les risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Les placements des Sociétés sont exposés au risque de marché, soit le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des variables du marché, notamment les cours des actions, les taux de change et les taux d'intérêt.

a) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur d'un instrument financier fluctue en raison de variations du cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt et du risque de change). Les placements des Sociétés sont assujettis aux fluctuations normales du marché et aux risques inhérents aux marchés des capitaux. Le risque maximal découlant des titres achetés détenus par les Sociétés se limite à la juste valeur de ces placements. Pour atténuer ce risque, le gestionnaire a recours à une sélection rigoureuse de titres en fonction de paramètres précis et il diversifie le portefeuille de placements.

b) Risque de change

Le risque de change est le risque associé aux fluctuations du cours d'une devise par rapport à une autre. Les Sociétés peuvent détenir des titres libellés en devises autres que le dollar canadien. Ces titres sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la Société (le dollar canadien) lors de l'établissement de la juste valeur, laquelle dépend des fluctuations relatives à l'appréciation ou à la dépréciation de la monnaie fonctionnelle.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt auxquels les instruments financiers portant intérêt sont assujettis. La plupart des placements respectifs des Sociétés ne portent pas intérêt. La trésorerie et les placements à court terme n'exposent pas les Sociétés à un risque de taux d'intérêt important. En conséquence, les Sociétés ne sont pas assujetties à un risque important attribuable aux fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La facilité d'emprunt porte intérêt au taux préférentiel et, par conséquent, une augmentation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le montant des intérêts versés aux termes de la facilité d'emprunt.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte attribuable au manquement par une contrepartie à ses obligations. Toutes les opérations effectuées par les Sociétés sur les titres cotés sont réglées à la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de non-paiement est considéré comme étant négligeable, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée que lorsque le courtier a reçu le paiement. Les achats sont réglés uniquement lorsque le titre a été reçu par le courtier. L'opération sera annulée si l'une ou l'autre des parties manque à ses obligations.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que les Sociétés soient incapables de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour respecter leurs obligations en matière de paiement. Les Sociétés investissent dans des titres liquides qui se négocient facilement sur un marché actif ou maintiennent un montant en trésorerie suffisant pour financer les charges dans le cours normal des activités d'exploitation. Les Sociétés peuvent, à l'occasion, investir dans des titres non liquides ou faisant l'objet de restrictions, comme des placements privés, des titres émis par des sociétés fermées et des bons de souscription, lesquels sont présentés dans l'inventaire du portefeuille. De plus, les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

À l'exception des emprunts, tous les passifs financiers des Sociétés sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture de la période. Tous les emprunts détenus par une Société viennent à échéance à la date à laquelle la Société est liquidée aux termes d'une opération de roulement en organisme de placement collectif.

RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration découle de la concentration des positions en instruments financiers dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type d'actifs ou un secteur d'activité.

7. Facilité d'emprunt

Les Sociétés ont conclu respectivement une facilité d'emprunt (la « facilité d'emprunt ») auprès d'une banque à charte canadienne afin de financer les honoraires des placeurs pour compte, les frais liés au placement et les frais courants des Sociétés, y compris les frais de gestion. Les Sociétés peuvent emprunter un montant en principal allant jusqu'à 10 % du produit brut de tout placement individuel pour Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership. Les obligations qui incombent respectivement aux Sociétés aux termes de la facilité d'emprunt sont garanties par une mise en gage des actifs détenus par les Sociétés. Avant la première des occurrences suivantes, à savoir a) la dissolution des Sociétés, b) la date où une opération de liquidité de rechange est réalisée et c) la date d'échéance de la facilité d'emprunt, tous les montants en cours aux termes de la facilité d'emprunt, y compris l'intérêt couru sur ces montants, devront être remboursés en totalité. L'intérêt est calculé selon le taux préférentiel de la banque. Certaines clauses restrictives s'appliquent et si elles ne sont pas respectées ou ne font pas l'objet d'une renonciation, elles exigent le paiement immédiat de l'intérêt couru et du principal total dû. Pour Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership et Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership, les clauses restrictives suivantes exigent que a) le principal en cours sur la facilité d'emprunt n'exécède pas la valeur la moins élevée entre i) l'engagement de crédit correspondant à 10,0 millions de dollars pour Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, à 2,5 millions de dollars pour Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et 5,0 millions de dollars pour Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership; ii) 10 % du produit brut provenant de la vente de parts pour chacune des Sociétés; et iii) les frais de placement engagés dans le cadre du placement initial ou de tout placement subséquent à cette date, majorés des frais de gestion et des frais courants; b) les Sociétés maintiennent respectivement un ratio du total de l'actif sur la dette de 3:1; et c) les Sociétés maintiennent respectivement un ratio du total de la trésorerie et des actifs liquides sur la dette de 4:1. Pour Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership, selon ces clauses restrictives, le ratio maximal du levier financier auquel la Société peut être exposée en tout temps en vertu de la facilité d'emprunt est de 1,33:1 ((total des positions acheteur (y compris les positions à effet de levier) majoré du total des positions vendeur et divisé par l'actif net de la Société)). Les Sociétés respectaient les clauses restrictives ou celles-ci avaient fait l'objet d'une renonciation.

8. Attributions aux associés

Le dernier jour ouvrable de chaque exercice, une tranche de 99,99 % du résultat net et de la perte nette d'une Société est attribuée proportionnellement parmi les commanditaires qui sont des porteurs de parts et une tranche de 0,01 % du résultat net et de la perte nette est attribuée au commandité.

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens de chaque Société à la date de l'attribution de la prime de performance (au sens indiqué dans les prospectus respectifs des Sociétés) (l'« attribution de la prime de performance ») d'un montant équivalent au nombre de parts en circulation à la date de l'attribution de la prime de performance multiplié par 20 % du montant par lequel la valeur liquidative par part à la date de l'attribution de la prime de performance (après exclusion de l'incidence des distributions, le cas échéant) excède 26,50 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie nationale A de Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, aux parts de catégorie Québec A de Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, aux parts de catégorie A de Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et aux parts de catégorie A de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership, et 27,48 \$ en ce qui a trait aux parts de catégorie nationale F de Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, aux parts de catégorie Québec F de Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership, aux parts de catégorie F de Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership et aux parts de catégorie F de Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership.

Le montant de l'attribution de la prime de performance sera calculé à la date d'attribution de la prime de performance et versé dès que possible par la suite. Ce montant sera versé en trésorerie avant la cession des actifs de la Société à l'organisme de placement collectif désigné dans le cadre de l'opération de roulement en organisme de placement collectif ou, si les actifs de la Société ne sont pas cédés à l'organisme de placement collectif désigné, avant la dissolution de la Société. Aucune prime de performance n'a été attribuée pour les périodes closes les 30 juin 2023 et 2022.

9. Capitaux propres et gestion du capital

Les Sociétés sont autorisées à émettre un nombre illimité de parts. Chaque part assujettit son porteur aux mêmes obligations qu'un porteur de toute autre part et lui accorde les mêmes droits, y compris le droit de voter à toutes les assemblées des commanditaires et de participer à parts égales aux distributions effectuées par les Sociétés. Chaque Société est un fonds à durée de vie limitée et la part sociale de Société correspond à une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre instrument financier. Par conséquent, les parts de Sociétés sont classées en tant que passifs financiers.

Les commanditaires ne peuvent demander le rachat de leurs parts.

Notes générales afférentes aux états financiers 30 juin 2023 (non audité)

GESTION DU CAPITAL

Le capital des Sociétés est représenté par l'actif net des Sociétés et il est composé des parts émises, déduction faite des honoraires des placeurs pour compte et des frais d'émission, ainsi que des résultats non distribués (déficit). Le gestionnaire se sert du capital conformément aux objectifs, aux stratégies et aux restrictions de placement des Sociétés, tels qu'ils sont définis dans les prospectus respectifs des Sociétés. Les Sociétés n'ont à satisfaire à aucune exigence externe en matière de capital.

ÉVALUATION DES PARTS

Aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2022, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts et l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la Société aux fins de présentation de l'information financière selon les IFRS, sauf comme il a été mentionné précédemment.

Aux fins de présentation de l'information financière, la juste valeur des bons de souscription est évaluée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes conformément aux IFRS, tandis que l'évaluation de leur valeur liquidative aux fins des opérations ne nécessite pas de tels ajustements. Le tableau ci-après comprend une comparaison de la valeur liquidative par part aux fins des opérations et de l'actif net par part figurant dans les états financiers aux 30 juin 2023 et 31 décembre 2023 :

Fonds	Série	30 juin 2023		31 décembre 2022	
		Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers	Valeur liquidative établie aux fins des opérations par part	Actif net par part présenté dans les états financiers
Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale	Catégorie A	9,29	9,81	12,59	13,00
Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie nationale	Catégorie F	9,63	10,17	13,06	13,48
Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec	Catégorie A	10,44	10,67	14,10	14,53
Ninepoint 2022 Flow-Through Limited Partnership – Catégorie Québec	Catégorie F	10,84	11,08	14,64	15,09
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	16,08	17,14	17,85	19,76
Ninepoint 2022 Short Duration Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	17,22	18,35	19,11	20,88
Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie A	22,71	25,20	-	-
Ninepoint 2023 Flow-Through Limited Partnership	Catégorie F	23,76	26,17	-	-

10. Trésorerie et placements faisant l'objet de restrictions

La trésorerie, les placements et les marges du courtier comprennent les soldes avec les courtiers principaux détenus à titre de garantie de titres vendus à découvert et d'autres produits dérivés. Cette garantie n'est pas disponible pour une utilisation à des fins générales par les Sociétés. La valeur de la trésorerie et des placements faisant l'objet de restrictions détenus pour chaque Société est présentée dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société, le cas échéant.

11. Opérations entre parties liées

FRAIS DE GESTION

En contrepartie des services du gestionnaire et conformément aux modalités de la convention de gestion, chaque Société verse au gestionnaire des frais de gestion annuels correspondant à 2 % de sa valeur liquidative, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

ATTRIBUTION AUX ASSOCIÉS

Le commandité aura droit à une distribution sur les biens des Sociétés si certains critères de performance sont atteints. Se reporter à la note 8, *Attributions aux associés*.

12. Charges d'exploitation des Sociétés

Les Sociétés prennent en charge tous les frais (y compris les taxes applicables) engagés relativement à leur exploitation et à leur administration. Les charges d'exploitation comprennent, entre autres, les honoraires d'audit, les honoraires juridiques, les droits et les frais de garde, les frais d'administration, les coûts liés à la préparation des états financiers et d'autres rapports destinés aux investisseurs ainsi que les coûts et honoraires des membres du comité d'examen indépendant (« CEI »). Les Sociétés peuvent utiliser la facilité d'emprunt pour financer ces charges.

13. Accords de partage

En plus du coût de courtage lié aux opérations sur titres, les commissions versées à certains courtiers peuvent également couvrir les services de recherche fournis au gestionnaire de portefeuille. Les accords de partage de chaque Société sont présentés dans les notes afférentes aux états financiers propres à chaque Société, le cas échéant.

14. Comité d'examen indépendant (« CEI »)

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a créé un CEI pour les Sociétés. Le mandat du CEI est d'examiner les questions liées aux conflits d'intérêts auxquelles le gestionnaire est exposé dans le cadre de sa gestion des Sociétés et d'autres fonds et de faire des recommandations à ce dernier. Chaque fonds ou société en commandite assujetti à la supervision du CEI paie une part au prorata des honoraires des membres du CEI, des coûts et des autres frais relatifs aux activités du CEI. Le CEI remet annuellement des rapports aux commanditaires comme l'exige le Règlement 81-107.

15. Situation économique

CONFLIT ENTRE LA RUSSIE ET L'UKRAINE

À l'échelle mondiale, les marchés ont considérablement souffert de l'incertitude et de la volatilité sur les marchés financiers accentuées par l'intensification du conflit entre la Russie et l'Ukraine. Dans ces circonstances, les répercussions sur l'économie mondiale, notamment en ce qui a trait aux normes géopolitiques, aux chaînes d'approvisionnement et à l'évaluation des placements, se font encore sentir. Malgré l'incidence incertaine de telles circonstances sur les Sociétés, le gestionnaire évalue et continuera d'évaluer le rendement du portefeuille et de prendre des décisions de placement qui correspondent bien au mandat de chaque Société et aux intérêts des porteurs de parts.

Renseignements sur l'entreprise

Adresse du siège social

Ninepoint Partners LP
Royal Bank Plaza, tour Sud
200, rue Bay, bureau 2700, C. P. 27
Toronto (Ontario) M5J 2J1
TÉL. : 416-362-7172
SANS FRAIS : 1-888-362-7172
TÉLÉC. : 416-628-2397
COURRIEL : invest@ninepoint.com
Pour obtenir plus de renseignements, visitez
notre site à l'adresse : www.ninepoint.com
Appelez notre ligne d'information sur les fonds communs de placement
pour connaître le cours de clôture quotidien : 416-362-7172 ou
1-888-362-7172

Auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
EY Tower
100, rue Adelaide Ouest
Toronto (Ontario) M5H 0B3

Conseillers juridiques

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Tour Banque TD
66, rue Wellington Ouest, bureau 5300
Toronto (Ontario) M5K 1E6